

PROCHAINEMENT



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes



Le mode de collecte de vos ordures ménagères évolue...

Le Grenelle de l'environnement oblige les collectivités à réduire le volume des déchets. Tous les habitants sont invités à réduire leur production d'ordures ménagères (OM) et augmenter le recyclage des déchets ménagers et assimilés. La Communauté de Communes a décidé de modifier la collecte des OM. Ainsi, tous les foyers du Pays de Pange vont recevoir de nouveaux bacs roulants destinés à recevoir les OM. Ceux-ci seront équipés d'une puce électronique permettant d'enregistrer chaque fois où le bac aura été levé et vidé par le camion chargé du ramassage des OM. L'information sera transmise au service déchets où un ordinateur procédera au calcul de la facture OM (une partie fixe et une partie correspondant à chaque levée selon l'utilisation de chaque foyer). Cette nouvelle facturation est donc un système plus juste incitant à adopter un comportement vertueux et plus responsable pour préserver notre environnement.

A MAIZEROY & CHEVILLON, la distribution des nouveaux bacs roulants va débuter à partir du mercredi 04 octobre 2017

Comment la distribution va t'elle se dérouler ?

Des agents de la Communauté de Communes se présenteront à votre domicile afin de vous doter d'un bac. Sa taille sera adaptée à la composition de votre foyer. Durant sa visite, notre agent remplira avec vous les quelques documents nécessaires au dépôt du bac. Nos représentants seront aisément identifiables grâce à leur badge nominatif et leur gilet réfléchissant.

A quoi sont destinés les nouveaux bacs ?

Ces bacs sont exclusivement destinés à la collecte des ordures ménagères que vous placez dans des sacs noirs. A terme, seules les ordures ménagères déposées dans ces bacs seront ramassées. Les sacs transparents ou les papiers ne doivent pas être mis dans ce nouveau bac.

Qui est concerné ?

Tous les usagers, particuliers et entreprises sont concernés par ce changement. Les bacs sont dans un premier temps distribués aux usagers.

Comment faire si je ne suis pas à mon domicile lors de la distribution ?

Les équipes de distribution vous laisseront un avis de passage dans votre boîte à lettres. Des points de rencontre se tiendront les samedis au sein de votre commune afin que vous puissiez venir y retirer votre bac.

Les bacs sont-ils payants ?

Non. Ces nouveaux bacs sont mis à votre disposition et leur coût est pris en charge par la collectivité. Cependant, chaque bac reste la propriété de la Communauté de Communes.

Pourquoi met-on une puce sur mon bac ?

Les bacs sont équipés de puces électroniques avec un numéro unique permettant ainsi leur identification. La puce associe un bac roulant à un foyer.

Puis-je changer de volume du bac ?

La dotation des bacs est établie en fonction de la taille de votre foyer ; de 1 à 3 personnes : 120 litres, 4 et plus : 240 litres. Votre bac sera échangé seulement si la composition de votre foyer évolue.